

## **RAPPORT DE SUIVI**

### **PROJET DE RELOCALISATION D'UNE CONDUITE À ROUYN-NORANDA**

1 Le projet de relocalisation d'une conduite à Rouyn-Noranda a été approuvé le 19 avril 2022, par  
2 la décision D-2022-051 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans celle-ci, la Régie demandait à  
3 Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les  
4 données nécessaires au suivi du projet.

#### **1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET**

5 Au 30 septembre 2023, l'ensemble des travaux est complété. La mise en gaz de la nouvelle  
6 conduite et l'abandon de la conduite existante ont été réalisés en novembre 2022. Les travaux  
7 de réfection planifiés au printemps 2023 sont également terminés.

#### **2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS**

8 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement  
9 ainsi que les coûts réels et projetés en date du 30 septembre 2023.

**PROJECTION DES COÛTS GLOBAUX AU 30 SEPTEMBRE 2023**  
(000 \$)

	Budget initial (1)	Réel au 30 septembre 2023 (2)	Projeté (3)	Total projection finale (4) = (2) + (3)	Écart (5) = (4)-(1)
Main-d'œuvre interne	298	319	2	321	23
Services entrepreneurs	2 432	2 850	0	2 850	418
Matériaux	448	438	0	438	(10)
Servitudes	17	2	68	70	53
Services professionnels	225	282	0	282	57
Contingence	427	0	10	10	(417)
<b>Sous-total</b>	<b>3 847</b>	<b>3892</b>	<b>80</b>	<b>3972</b>	<b>125</b>
Frais généraux	264	265	2	266	2
<b>Total global</b>	<b>4 110</b>	<b>4 156</b>	<b>81</b>	<b>4 238</b>	<b>127</b>
<b>Contribution externe - Glencore</b>	<b>(4 110)</b>	<b>(4 177)</b>	<b>(61)</b>	<b>(4 238)</b>	<b>(127)</b>
<b>Total des coûts assumés par Énergir</b>	<b>0</b>	<b>(21)</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

1 Au 30 septembre 2023, les coûts du projet sont évalués à 4,2 M\$, en hausse de 0,1 M\$ par  
2 rapport au budget initial. Les écarts sont expliqués par deux avis de changements demandés par  
3 Glencore. À cet effet, les coûts additionnels reliés à l'achat des tuyaux et à la disposition des  
4 résidus miniers rencontrés sur le tracé seront pleinement assumés par Glencore. Un dossier de  
5 servitude avec le MERN est toujours en cours et explique la présence de coûts projetés malgré  
6 la fin des travaux.

### 3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

7 Étant donné que les coûts réels d'investissement sont entièrement à la charge de Glencore,  
8 l'impact tarifaire demeure inchangé. Il correspond aux coûts actualisés d'entretien de la conduite  
9 de 0,66 \$ par mètre linéaire par année<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir R-4186-2022, pièce B-0006, Énergir-1, Document 1, page 11.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 40 ans (000 \$)	17	17

#### 4. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

- 1 Énergir demande à la Régie, conformément au paragraphe 39 de la décision D-2023-116, de  
2 mettre fin à ce suivi étant donné que les travaux sont complétés et que les coûts projetés sont  
3 minimes.

- 4 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de relocalisation d'une**  
5 **conduite à Rouyn-Noranda et de l'autoriser à y mettre fin.**